

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2014

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, GERBAUD, ROBICHON, BRIFFAUD, PRUGNEAUX

**ABSENT** : Mr ROULLEAU (excusé)

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr Dominique BROSSEAU a été désigné secrétaire de séance.

**WEEK-END THERMOGRAPHIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** : Le Maire, Michel GABORIT et Elise PENAUD (secrétaire) ont participé aux permanences à Pouzauges. Environ 2000 personnes se sont déplacées. Les habitants ont pu découvrir les prestations qu'offrait la Communauté de Communes. Ces journées de l'Energie ont été une réelle réussite.

Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer à Pouzauges, pourront venir en mairie, lors de permanences (une information sera diffusée) en novembre, pour avoir les informations concernant leur habitation et repartir avec leur carte thermographique.

## **1 – DEMANDES D'EMPRUNTS POUR LA VOIRIE** (065-066/14)

Monsieur le Maire rappelle, que lors de sa réunion du 30 septembre dernier, le conseil avait décidé, suite à la proposition de la commission finances, de contacter trois banques : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne pour :

- ☛ un prêt de 85 000 € sur 15 ans
- ☛ un prêt court terme TVA de 20 000

€ sur 2 ans.

La commission « finances » s'est réunie le jeudi 23 octobre et a pris connaissance des propositions. Après l'analyse, elle propose au conseil de réaliser un prêt de :

☛ 85 000 € sur 15 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, avec une périodicité trimestrielle, au taux fixe de 2.65 %. L'amortissement du capital sera constant,

☛ un prêt court terme TVA sur 2 ans, de 20 000 €, auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 1.520%, échéances trimestrielles.

Après un débat, le conseil accepte ces propositions et autorise Mr le Maire ou un adjoint à réaliser ces emprunts.

## **2 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA GERANTE DE L'AGENCE POSTALE**(067/14)

La gérante de l'agence postale occupe ce poste depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à raison de 15 heures par semaine. Son dernier contrat du 22 mai 2012 se terminera le 31 décembre prochain. La commune doit le renouveler en contrat à durée indéterminée. La commission finances propose de faire passer sa rémunération, de l'indice 342 (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) à l'indice 347. Le conseil accepte cette proposition.

La remplaçante de la Poste perçoit une rémunération basée sur l'indice brut 340 (au 1<sup>er</sup> janvier 2015). La commission finances propose de la rémunérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, sur l'indice brut 342 + 1.10<sup>ème</sup> pour congés payés. Le conseil accepte également cet indice.

La remplaçante est demandée pour les périodes de congés ou de maladie au-delà d'une demi-journée.

## **3 – INDEXATION DU LOYER DU CAFE ET DE L'ALIMENTATION**

Le conseil décide, comme le prévoit le bail, de réévaluer le loyer du bar, de la licence et de l'alimentation au 14 novembre 2014.

Le loyer du bar passera à 135.05 € H.T., la licence à 41.55 € H.T. et l'alimentation à 103.89 € H.T.

#### **4 – TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2015** (068-14)

Mr le Maire informe le conseil que cette redevance est passée de 1.15 € le m<sup>3</sup> à 1.18 € le m<sup>3</sup> en 2014, soit une augmentation de 2.60 %. Après délibération, le conseil décide de maintenir à 1.18 € le m<sup>3</sup> pour 2015.

La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) reste à 765 € pour les constructions nouvelles et les constructions existantes (réhabilitations de logements raccordables au réseau ainsi que les maisons actuellement non raccordées mais raccordables au réseau existant) et à 383 € pour les ateliers artisanaux.

#### **5 – EXTENSION DE LA LAGUNE**

Une réunion a eu lieu le 24 octobre à la mairie, en présence de la SICAA (maître d'œuvre), de Mr HERCENT de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de Mr DUCEPT du Conseil Général, de Mrs BOCQUIER, CHATEIGNER, ROBICHON, pour exposer la quatrième proposition concernant l'extension de la lagune. Pour les prochaines réunions, la commission assainissement sera invitée pour suivre ce dossier.

Mr le Maire a présenté au conseil, au vidéoprojecteur, cette dernière solution. Le conseil municipal devra, à la prochaine réunion, prendre une délibération, au vu du chiffrage, pour faire le choix de réaliser trois ou quatre bassins plantés de roseaux.

#### **6 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2013**

Chaque conseiller a reçu un document de synthèse qui est également mis à disposition du public. Joël CHATEIGNER a donné lecture des principaux indicateurs de performance.

#### **7 – TAXE D'AMENAGEMENT**

La Taxe d'Aménagement (T.A), est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle a remplacé la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour les communes qui l'avaient instituée. Elle a été appliquée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS, au taux de 1 % à moins qu'elles aient délibéré avant le 30.11.2011 soit pour renoncer à la taxe soit pour modifier son taux, dans la limite du taux plafond de 5 %. Les communes en carte communale ou soumises au RNU pouvaient l'instituer par délibération.

Cette T.A est destinée à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) qui avait

été mise en place en mai 2004 pour l'Impasse de la Fontaine.

Tous les éléments de calcul ont été donnés au conseil qui devra prendre éventuellement une délibération à la prochaine réunion du mardi 25 novembre, pour l'instituer. Cette taxe s'applique sur les opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement et toute installation ou aménagement soumis à autorisation d'urbanisme. Le conseil pourra fixer des exonérations facultatives.

La T.A. est constituée d'une part destinée aux communes et d'une part destinée au département.

#### **8 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DES ACACIAS** (069/14)

Le nouveau lotissement des Acacias est divisé en deux tranches. Celle située dans le haut du terrain risque de ne pas être viabilisée avant quelques années. Elle peut donc être louée en bail précaire à un agriculteur.

Quant à la partie basse (2 Ha 53 a 13) la commune vient d'obtenir le permis d'aménager. Elle peut donc réaliser les travaux. Normalement cette tranche ne sera pas aménagée avant août, voire septembre 2015. Un agriculteur pourrait la cultiver d'ici là, pour l'entretenir.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil pour signer un bail de 9 mois pour cette dernière partie et pour établir un bail précaire pour la partie haute, à Mr Pierre CHARRIER qui est intéressée pour cultiver ces terres.

Après délibération, le conseil décide :

- de mettre à disposition de Mr Pierre CHARRIER, pour 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, une partie de la parcelle 308 et une partie de la parcelle ZP 99 qui correspond à la première tranche du lotissement des Acacias.

- de louer à cet exploitant, la partie haute soit la ZP 221 de 1 Ha 13 a 04, une partie de la ZP 308 et de la ZP 99, soit 2 Ha 07a 25 ca, au prix de 115 € l'hectare, réactualisable chaque année, à la date d'échéance le 1<sup>er</sup> novembre, selon l'évolution de l'indice des fermages.

#### **9 – VENTE D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU COUDRAY**

Un riverain souhaiterait acquérir une partie du chemin rural N°70 du Coudrais. Quelques membres de la commission voirie ont rencontré l'acquéreur éventuel et un riverain qui utilise cette voie. Les deux personnes concernées sont en cours de négociation pour une partie privée. L'affaire suit son cours. Une délibération sera à prendre lors d'une prochaine réunion.

## **10 – REFLEXION SUR L'ACHAT EVENTUEL D'UNE PARCELLE ZT 74 A PROXIMITE DU CIMETIERE dit « protestant »**

Une parcelle de 1 800 m<sup>2</sup>, située juste avant le cimetière dit « protestant », en sortant du bourg, à gauche, route de Réaumur, appartenant à une famille de Chavagnes-les-Redoux était exploitée jusqu'à ce jour par Mr Michel Rondeau. Ce dernier prend sa retraite à la fin de l'année. Le propriétaire est vendeur et a contacté Monsieur le Maire. Par le passé, il a été question d'aménager un petit parking desservant le dit cimetière, les voitures se garant à l'heure actuelle sur le bord de la route, un endroit où la visibilité est réduite et la sécurité aléatoire.

Le conseil est d'accord sur le principe d'acquérir la parcelle. Une délibération sera prise ultérieurement.

## **11 – PLANTATION ZONE DE LOISIRS**

La période de plantation arrivant, la commission « Aire de loisirs » se réunira le lundi 10 novembre, à 11 H pour voir sur place les variétés à planter en concertation avec Sébastien SIMON, l'employé communal.

## **12 – INFORMATIONS DIVERSES**

### **1 – PRESENTATION DU SCOM :**

Les élus sont invités à la présentation du SCOM (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères) et de TRIVALIS (Syndicat de valorisation des déchets), le jeudi 30 novembre, à 19 H à l'Echiquier de Pouzauges.

**2 – POINT SUR LE 11 NOVEMBRE PROCHAIN.** En collaboration avec la section des Anciens Combattants : UNC et Soldats de France, la commune entend donner un caractère exceptionnel à la cérémonie du 11 novembre prochain. Les enfants y participeront activement. La population est invitée à commémorer de ce 100<sup>ème</sup> anniversaire du début du conflit 1914-1918. Un appel est lancé aux 18-40 ans afin de représenter les 48 hommes sironémontains morts au Champ d'Honneur au cours de ces quatre années. Se faire connaître en mairie ou auprès d'un membre UNC-Soldats de France.

### **3- POINT SUR LES TRAVAUX :**

Les travaux de peintures extérieures des ouvertures et de maçonnerie sur le porche de l'église sont

terminés et apportent satisfaction. L'enduit du garage du logement 38 rue de Rochereau est achevé. La rénovation de la couverture de la salle de sports (remplacement des tôles translucides et des joints d'étanchéité) est en cours depuis cette semaine. Ces travaux n'entravent pas son utilisation en particulier en soirée.

**4 – COMMISSION VOIRIE :** Elle se réunira le mercredi 19 novembre, à 20 H 30 afin de réfléchir sur la circulation dans le centre bourg (du Petit Clou à Rechain) et l'utilisation de la déviation. Dominique BROSSEAU et Mr le Maire ont rencontré récemment Michel FOURNEL, de l'Agence Routière de Pouzauges afin de lancer une première réflexion.

**5 – COMMISSION GARDERIE :** Elle se réunira le lundi 17 novembre, à la mairie, à 20 H 30 pour proposer les tarifs de la garderie en 2015.

**6 – COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL :** Elle aura lieu en mairie, le mercredi 5 novembre, à 17H30.

**7 – COMMISSION BATIMENTS :** La commission bâtiments se réunira à la salle de sports, avec un responsable des associations de volley-ball, de basket, de tennis de table, le mercredi 19 novembre, à 20 H. pour la réfection du sol prévue en 2015.

**8 –SITE INTERNET DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE DEDIE AU BENEVOLAT :** La mise en ligne de ce site est prévue prochainement. Il aura pour but d'encourager les Vendéens à devenir bénévoles et d'aider ceux qui le sont déjà à accomplir leurs missions. Un correspondant local doit être désigné pour les visiteurs qui souhaiteraient des renseignements sur les associations de la commune. Le conseil a nommé Mr Michel GABORIT qui accepte cette fonction.

**9 – TELETHON :** Les représentants des différentes associations se rassembleront à la mairie, le jeudi 6 novembre, à 19 heures. Rappelons que la manifestation se déroulera cette année les 5 et 6 décembre, à la ferme des Vallées. Des informations précises sur le déroulement vous seront fournies vers la mi-décembre.

**La prochaine réunion du conseil  
aura lieu le mardi 25 novembre à 20 H 30**

**Vu le secrétaire de séance  
Le Maire  
Michel BOCQUIER**